

CONSEIL

Conseil

EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DE L'INVESTISSEMENT

Suivi de la mise en œuvre des recommandations

Pour toute information ou question, merci de contacter M. Kevin Williams (kevin.williams@oecd.org ;
+33 (0)1 45 24 18 67)

JT03314278
Ta 104504

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



Introduction

1. Le rapport sur l'évaluation en profondeur du Comité de l'investissement, qui couvre la période allant de 2004 à 2009, a été remis en juillet 2010 et conclut que le Comité de l'investissement affiche de solides performances pour toute la période concernée, en particulier en termes de pertinence et d'efficacité.¹ Dans ce contexte, le Conseil adresse au Comité quatre recommandations :²

- **Recommandation n° 1** : Le Comité devrait ajuster la répartition du travail au sein de sa structure, afin de s'assurer que son Groupe de travail joue un rôle complémentaire à celui de l'organe de Niveau I.
- **Recommandation n° 2** : Le Comité devrait revoir ses méthodes de travail afin d'optimiser la contribution des tous les Membres à ses travaux, y compris dans le domaine des Relations internationales.
- **Recommandation n° 3** Le Comité devrait étudier des méthodes permettant un suivi et une promotion plus efficaces de la cohérence des travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement.
- **Recommandation n° 4** : Le Comité devrait promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en tirant pleinement profit de la prochaine procédure de révision.

2. A l'invitation du Conseil, le Comité de l'investissement a élaboré, en réponse à ces quatre recommandations, un plan d'action qui a été examiné par le Comité d'évaluation en janvier 2011. Depuis lors, le Comité de l'investissement s'emploie à concrétiser ce plan d'action et indique qu'à ce jour, une recommandation a déjà été pleinement mise en œuvre et une seconde le sera d'ici la fin 2011, les deux dernières devant l'être au cours du premier semestre de 2012 :

- La recommandation n° 4 a été complètement respectée, avec la mise à jour et l'adoption des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de leur procédure de mise en œuvre, et l'accord entre les pays adhérents sur un agenda proactif de travaux de suivi.
- La recommandation n° 1 a été presque totalement respectée, grâce à la mise en œuvre d'une série de mesures destinées à relever le niveau de la participation au sein du Comité ainsi qu'à améliorer l'organisation des tables rondes sur la *Liberté d'investissement* et à renforcer le rôle du Groupe de travail.

1. Selon le système de classement adopté pour les résultats de l'évaluation en profondeur, la pertinence du programme de travail et des objectifs d'action du Comité de l'investissement par rapport aux besoins des responsables de l'action publique a été jugée *élevée à très élevée*, tandis que sa performance en termes d'impacts et de la réalisation de ses objectifs (efficacité) a été jugée *élevée* et que son efficacité a été jugée *moyenne à élevée* [[C\(2010\)35/PART1](#)]. Le Groupe de travail sur la corruption du Comité de l'investissement a fait l'objet d'une évaluation distincte menée parallèlement [[C\(2010\)35/PART2](#)].

2. [C/M\(2010\)15/PROV](#), point 174.

- Les recommandations n° 2 et n° 3, toutes deux en cours de mise en œuvre, consistent en une large série de mesures destinées à renforcer la contribution des Membres aux travaux du Comité et à améliorer sa capacité à garantir une plus grande cohérence dans les différents travaux de l'Organisation sur des questions ayant trait à la politique de l'investissement.

3. Un rapport détaillé sur les réponses apportées par le Comité de l'investissement aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation en profondeur figure en annexe au présent document. A la lumière de ce rapport, le Comité d'évaluation reconnaît les progrès accomplis par le Comité de l'investissement en réponse aux recommandations déjà citées.

Action proposée

4. A la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)2](#) ;
- b) note que les réponses apportées par le Comité de l'investissement aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation sont appropriées ;
- c) invite le Président du Comité de l'investissement, dans le cadre d'un dialogue futur avec le Conseil, à faire état de tout progrès supplémentaire réalisé dans la mise en œuvre de ces recommandations.

ANNEXE

Recommandation N°1	Le Comité devrait ajuster la répartition du travail au sein de sa structure, afin de s'assurer que son Groupe de travail joue un rôle complémentaire à celui de l'organe de Niveau I
Mesures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le principe, ne pas augmenter la fréquence des réunions du Comité de l'investissement (deux fois par an) et continuer à mettre l'accent sur un nombre limité de questions essentielles concernant l'investissement et nécessitant une décision stratégique. 2. Améliorer la fonction de « surveillance par les pairs » des tables rondes sur la liberté d'investissement en désignant à l'avance, au sein des délégations, des « examinateurs principaux » de haut niveau. 3. Laisser au Groupe de travail suffisamment de temps et de responsabilité pour effectuer des analyses approfondies sur une gamme plus large de questions d'investissement, afin de préparer les discussions et les décisions concernant l'action publique qui relèvent du Comité. 4. Inviter des experts à intervenir lors de sessions spéciales pendant les tables rondes sur la liberté d'investissement organisées par le Comité et pendant les réunions du Groupe de travail. 5. Réduire le nombre des documents inscrits à l'ordre du jour des réunions et solliciter les commentaires relatifs aux documents stratégiquement moins importants via Clearspace, ou bien les faire approuver selon la procédure écrite.
État d'avancement	<p>Mesure 1 : Mise en œuvre</p> <p>Mesure 2 : En cours</p> <p>Mesure 3 : Mise en œuvre</p> <p>Mesure 4 : Mise en œuvre</p> <p>Mesure 5 : Mise en œuvre</p>
Résultats attendus	<p>Relèvement du niveau de la participation des capitales au Comité.</p> <p>Plus forte interactivité des discussions lors des tables rondes sur la liberté d'investissement du Comité et impact plus important sur les politiques des pays participants.</p> <p>Renforcement du rôle du Groupe de travail.</p>
Documents à consulter pour référence	<p>Pour la mesure 1 : DAF/INV/A(2011)3 and 5/REV1</p> <p>Pour la mesure 4 : DAF/INV/A(2011)2</p> <p>Pour la mesure 5 : DAF/INV(2010)17, DAF/INV/WD(2010)10/ANN4/REV1, COM/DAF/INV/ENV/EPOC(2011)3/REV1, DAF/INV(2011)7), DAF/INV(2011)8, DAF/INV/NCP(2011)2/FINAL, DAF/INV(2011)12.</p>

Commentaires et observations	<p>Mesure 2 : Mise en œuvre prévue à compte de la 15^{ème} Table ronde sur la liberté d'investissement prévue pour décembre 2011.</p> <p>Mesure 3 : D'octobre 2010 à juin 2011, la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a dominé les travaux du Groupe de travail qui s'est réuni quasiment tous les mois, mais qui a tout de même pu travailler aussi sur d'autres questions en 2011.</p>
-------------------------------------	--

Recommandation N°2	Le Comité devrait revoir ses méthodes de travail afin d'optimiser la contribution des tous les Membres à ses travaux, y compris dans le domaine des Relations internationales
Mesures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Solliciter plus fréquemment des contributions écrites des pays Membres. 2. Inviter les délégations à intervenir pour animer des débats et à participer à des missions de l'OCDE dans les capitales dans le but d'effectuer des examens par pays ou de prendre part à d'autres projets. 3. Examiner le niveau de l'implication des délégations dans la vie du Comité et dans sa gouvernance. 4. Suivre les évolutions et la stratégie en matière d'Engagement renforcé au niveau du Comité, mais améliorer le rôle du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres (GCCNM) en prenant les mesures suivantes : <ol style="list-style-type: none"> i. rebaptiser le GCCNM en « Groupe consultatif sur l'investissement et le développement » et modifier son mandat de façon qu'il serve d'enceinte de discussion pour examiner des questions intéressant tous les membres du Comité sur le thème « investir à l'appui du développement » ; ii. En plus de l'Argentine et du Brésil qui sont déjà observateurs, inviter les pays bénéficiant de l'Engagement renforcé à assister aux réunions du Groupe consultatif en qualité d'observateurs réguliers et inviter d'autres pays du G20 non-Membres de l'OCDE (Arabie Saoudite) ainsi que des pays adhérant à la Déclaration intéressés à y participer en qualité d'observateurs <i>ad hoc</i> ; iii. A chaque réunion du Groupe consultatif, prévoir d'examiner tour à tour diverses initiatives régionales sous l'angle de l'action des pouvoirs publics, organiser systématiquement à chaque réunion une discussion ciblée sur un thème commun à plusieurs initiatives et inviter des représentants des organes de l'OCDE compétents dans des domaines autres que l'investissement aux réunions du Groupe consultatif afin qu'ils puissent donner leur point de vue sur l'évolution des initiatives dans les domaines concernés ; iv. Recevoir plus régulièrement des rapports écrits, rédigés dans des formats davantage standardisés, sur les progrès récemment accomplis dans le cadre des initiatives régionales et sur les prochaines étapes afin de dégager du temps pour des discussions ciblées au sein du Groupe consultatif ; v. Accorder au FMI, à la CNUCED, la Banque mondiale et à l'OMC le statut d'observateur auprès du Groupe consultatif.
État d'avancement	<p>Mesure 1 : Permanente</p> <p>Mesure 2: Achevée</p> <p>Mesure 3 : En cours (achèvement attendu : mars 2012)</p> <p>Mesure 4 i. : Achevée</p> <p>Mesure 4 ii. : Permanente</p> <p>Mesure 4 iii. : Mise en œuvre</p>

	<p>Mesure 4 iv. : Achevée</p> <p>Mesure 4 v. : En préparation (date d'achèvement attendue : premier semestre de 2012)</p>
Résultats attendus	<p>Retombées plus importantes sur les travaux relatifs à l'Engagement renforcé. Efficacité et participation accrues pour l'examen des questions liées à « l'investissement à l'appui du développement » qui intéresse non seulement les pays Membres de l'OCDE mais aussi les pays bénéficiant de l'Engagement renforcé et d'autres pays.</p> <p>Coopération plus étroite avec le Pôle Développement de l'OCDE, dont les contributions verront ainsi leur efficacité renforcée.</p> <p>Suivi plus efficace des initiatives régionales.</p>
Documents à consulter pour référence	<p>Pour les mesures 4. i., ii. et v. : DAF/INV/AGID(2011)1</p> <p>Pour la mesure 4. Iii : DAF/INV/AGID/A(2011)1</p>
Commentaires et observations	<p>Mesure 1 : Cette pratique est déjà bien établie au sein du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux du Comité et elle a été mise en œuvre par le Groupe de travail du Comité dans le contexte de la mise à jour des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.</p> <p>Mesures 4. i., ii. et v. : Le nouveau nom du Groupe consultatif a été adopté et un nouveau projet de mandat a été préparé, en tenant également compte de la décision prise au cours de la Réunion ministérielle de développer la Stratégie de l'OCDE pour le développement, assortie d'une proposition visant à transformer le Groupe consultatif en organe subsidiaire conjoint du Comité de l'investissement et du CAD. Cette proposition doit être examinée par les délégués du CAD et du Comité de l'investissement en décembre 2011. Une fois qu'un accord aura été trouvé, la proposition sera transmise pour approbation aux organes de l'OCDE concernés, accompagnée de propositions visant à inviter les pays bénéficiant de l'Engagement renforcé et les organisations internationales identifiées à assister aux réunions en qualité d'observateurs réguliers, dans le respect des règles de l'OCDE.</p>

Recommandation N°3	Le Comité devrait étudier des méthodes permettant un suivi et une promotion plus efficaces de la cohérence des travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement
Mesures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier que les délégations auprès du Comité sont informées des évolutions en cours dans le reste de l'Organisation qui ont trait à la politique de l'investissement. 2. Inviter le Président à écrire aux autres organes de l'OCDE pour leur rappeler qu'ils devraient (i) consulter le Comité de l'investissement avant d'entreprendre des projets consacrés à l'investissement international et (ii) présenter les résultats provisoires de leurs travaux au Comité afin que celui-ci puisse les commenter avant qu'ils soient publiés. 3. Inviter le Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat à participer aux travaux du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux consacrés aux statistiques des activités des entreprises multinationales conformément au mandat confié par le Conseil au Comité de l'investissement [C(2008)76]. 4. Revenir si nécessaire sur l'affectation des ressources du Comité afin qu'il puisse, en faisant preuve d'anticipation, saisir les occasions de formuler des commentaires sur les travaux analytiques menés par d'autres organes de l'OCDE et avoir une influence sur eux.
État d'avancement	<p>Mesure 1 : Mise en œuvre</p> <p>Mesure 2 : En cours (la date d'achèvement attendue dépend des résultats du prochain examen du PTB)</p> <p>Mesure 3 : Achevée</p> <p>Mesure 4 : Date d'achèvement attendue : mars 2012</p>
Résultats attendus	<p>Renforcement de la cohérence des différents messages délivrés par l'OCDE sur une même question ayant trait à l'investissement.</p> <p>Donner encore plus d'intérêt à l'appartenance à l'OCDE.</p>
Documents à consulter pour référence	<p>DAF/INV/STAT(2011)10</p>
Commentaires et observations	<p>Pour les mesures 2 et 4 : Le Comité et le Bureau portent une attention particulière, au cas par cas, aux travaux relatifs à l'investissement, comme par exemple très récemment les travaux du Comité de la gouvernance publique sur les principes relatifs aux partenariats public-privé pour garantir que des synergies seront dégagées avec les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures et avec les travaux du Comité des échanges consacrés à l'influence des entreprises publiques sur les échanges et les investissements internationaux. L'examen généralisé, par le Comité ou par son Bureau, des nombreux projets ayant trait à l'investissement élaborés ailleurs au sein de l'OCDE a, en termes de ressources, des conséquences plus importantes que celles qui avaient été prévues à l'origine et qui pourront être mieux évaluées dans le contexte de la préparation du prochain PTB.</p> <p>Pour la mesure 3 : Le Président du Groupe de travail sur les statistiques</p>

	<p>des investissements internationaux a écrit aux Présidents du Comité de l'investissement et du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat pour les informer des conclusions de l'examen, par le Groupe de travail en octobre 2001, du projet visant à harmoniser et intégrer les statistiques sur l'IDE et sur les activités des entreprises multinationales, et pour les informer de ce que seront les prochaines étapes, notamment en ce qui concerne la coopération entre les Comités.</p>
--	---

Recommandation N°4	Le Comité devrait promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en tirant pleinement profit de la prochaine procédure de révision
Mesures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir et améliorer les procédures de mise en œuvre des Principes directeurs et le fonctionnement des Points de contact nationaux, en particulier en ce qui concerne : <ol style="list-style-type: none"> i. L'équivalence fonctionnelle et le respect des circonstances individuelles ; ii. L'information et la promotion ; iii. La mise en œuvre dans des circonstances spécifiques ; iv. Les actions parallèles ; v. La coopération entre les PCN ; vi. L'apprentissage et les examens mutuels. 2. Élaboration d'un programme proactif de travaux de suivi sur la mise en œuvre des Principes directeurs mis à jour, y compris proposition d'amélioration du rôle du Comité et du Secrétariat pour aider les PCN à s'acquitter de leurs responsabilités. 3. Associer le BIAC, le TUAC et OECD Watch à la mise à jour des Principes directeurs grâce à la création d'un groupe consultatif auprès du Président du Groupe de travail.
État d'avancement	<p>Mesure 1: Achevée</p> <p>Mesure 2: Achevée</p> <p>Mesure 3: Achevée</p>
Résultats attendus	Mieux faire connaître les Principes directeurs et en améliorer la visibilité, pour en garantir une utilisation plus large et plus efficace, y compris dans les pays non adhérents.
Documents à consulter pour référence	<p>C/MIN(2011)11/FINAL</p> <p>DAF/INV/WP(2011)4</p>
Commentaires et observations (y compris hypothèses fondamentales)	<p>Mesure 1 : La mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de leur procédure de mise en œuvre a été adoptée au niveau ministériel le 25 mai 2011 par les gouvernements adhérents.</p> <p>Mesure 2 : Un programme proactif de travaux de suivi a été examiné et les principaux éléments en ont été adoptés par les pays adhérents lors d'une réunion qui s'est tenue les 5 et 6 octobre 2011.</p>